



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transfert des cendres de Pierre Mendès France au Panthéon

Question écrite n° 33294

Texte de la question

M. Pierre Brana appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la demande de transfert des cendres de Pierre Mendès France au Panthéon. Son action dans la Résistance et dans la Libération nationale, son rôle majeur pour la paix en Indochine et son parcours politique en tant que député, membre du Gouvernement et président du Conseil ont fait de lui l'une des figures emblématiques de ce siècle. Homme de rigueur, courageux, ayant toute sa vie refusé la démagogie, Pierre Mendès France a marqué la vie politique française. Il mérite les honneurs du lieu de sépulture des grands hommes de la nation. De très nombreuses personnalités, tant de droite que de gauche, et Marie-Claire Mendès France, présidente de l'institut qui porte le nom de son mari, ont engagé une démarche autour de cette idée. Celle-ci nécessite l'accord du Président de la République, seul habilité à prendre la décision. Elu de Gironde, plus précisément du pays Médoc où se sont embarqués le 21 juin 1940 Pierre Mendès France et vingt-six parlementaires français qui refusaient le déshonneur et la capitulation qu'a symbolisé, le lendemain, l'armistice demandé par Pétain, il considère qu'il s'agissait là du premier acte de résistance de la représentation nationale. Cet épisode symptomatique de notre histoire renforce son soutien à cette proposition de transfert des cendres de l'ancien président du Conseil. En conséquence, et pour l'ensemble de l'action de Mendès France, il souhaite que toutes les initiatives soient prises pour renforcer le courant d'idées en faveur du suprême honneur que la nation puisse rendre à cet homme et à sa pensée.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication partage l'appréciation que porte l'honorable parlementaire sur la place éminente qu'occupe Pierre Mendès-France dans l'histoire contemporaine de la France. Le transfert des cendres de Pierre Mendès-France au Panthéon ne pourrait résulter que d'une décision qui, en ce domaine, relève traditionnellement de l'initiative du président de la République.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33294

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 octobre 1999

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4482

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5874